

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

***16140247*****Déposé/Reçu le****29 SEP. 2016**

Gref
au greffe du Tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0811.117.166**Dénomination****(en entier) : MACKROSE****(en abrégé) :****Forme juridique : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF****Siège : RUE DES PECHERIES, 107 BTE 2 à 1160 BRUXELLES****Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30/06/2016

L'an deux mille seize, le 30ème jour du mois de juin, s'est tenu l'assemblée générale extraordinaire des administrateurs au siège d'association.

I. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée a pris acte du transfert du siège social qui devient dans la région flamande à l'adresse suivante :

**RODENBACHSTRAAT, 12
9470 DENDERLEEUV**

L'assemblée qui a débuté à 11 h00, Monsieur le président lève la séance à 15 h00, après lecture du présent procès verbal.

Pour extrait conforme à l'original

Fait à Bruxelles en deux exemplaires, le 30/06/2016

MAKEMBO LUSAMBO ROSIE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature